

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 14/12/2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRALTY, ANTOINE, GUERIN, BERTIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT formant la majorité des membres en exercice.  
Conseillers absents excusés : Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Claudy MAURICE  
Conseillers votants : 13  
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

### 2017/59 Dissolution du SICALA

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le 7 juillet 2017, a fait des propositions d'évolution des structures gestionnaires de la future compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations » qui deviendra une compétence obligatoire de toutes les intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses affluents d'Indre-et-Loire (SICALA 37) a été abordée et il a été établi que cette structure ne peut être maintenue au-delà du 31 décembre 2017. En effet, l'organisation de la compétence GEMAPI que les EPCI entendent mettre en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de son transfert, est incompatible avec le maintien du SICALA 37.

Par conséquent, Monsieur le Préfet a demandé au SICALA 37 de se réunir afin de délibérer sur sa dissolution, sa répartition du patrimoine et son personnel dans les conditions des articles L.5212-33 et L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales avec effet souhaité au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour ce faire, conformément à l'article L 5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités adhérentes doivent approuver le principe de cette dissolution afin que le Représentant de l'Etat dans le Département puisse prendre un arrêté préfectoral de dissolution du Syndicat.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le principe de la dissolution du SICALA 37 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 2017/60 Avenant à la convention Fourrière animale

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2016 décidant de confier à la Société FOURRIERE ANIMALE 37 à Rivarennes, la récupération des animaux errants et dangereux sur le territoire de la commune, et autorisant le Maire à signer la convention entre la Commune de Marcilly-sur-Vienne et la Société FOURRIERE ANIMALE 37,

Vu l'avenant à la convention de récupération d'animaux présenté par la Société FOURRIERE ANIMALE 37 visant à modifier l'article 6 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'avenant à la convention de récupération d'animaux portant sur la modification de l'article 6 – Tarifs et conditions de paiement (primo et secundo) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention Fourrière Animale.

#### **2017/61 Bail commercial Commerce Multiservices**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le gérant du commerce Multiservices va faire valoir ses droits à la retraite en 2018. Il est actuellement à la recherche d'un repreneur.

La commune étant propriétaire des locaux, il est nécessaire d'étudier les conditions actuelles afin de réfléchir sur l'élaboration d'un nouveau bail.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de reconduire le bail actuel dans les mêmes conditions

**PROPOSE** un accompagnement à la mise en place du nouveau gérant.

#### **2017/62 SMICTOM : évolutions sur le projet de conteneurisation**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de la réunion du 17 octobre dernier, un délai de réflexion supplémentaire avait été sollicité avant de valider le projet de conteneurisation au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Une réunion de concertation a été organisée le 13 décembre dernier avec le Président, des agents du SMICTOM et les élus de la commune. Après examen et modification de certains points de collecte, un accord a été établi.

Après avoir analysé les nouvelles propositions,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition du 13 décembre 2017 afin de mettre en œuvre la généralisation de la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **2017/63 demande de subvention auprès du SIEIL pour l'aménagement Place de l'Ecole**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet inscrit dans la programmation 2018 : l'aménagement de la place de l'Ecole.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut prétendre à certaines aides, notamment par le Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) à hauteur de 18 000.00 € sur l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la demande de subvention auprès du SIEIL et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

#### **Informations**

##### **Virement de crédits :**

Monsieur le Maire rend compte de sa décision d'avoir procédé au virement de crédit de 525.00 € du chapitre 020 Dépenses imprévues au chapitre 012 Charges de personnel.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h10.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire  
Thierry BRUNET

**Séance du 19 décembre 2017 : liste des délibérations et tableau des visas**

2017/59	Dissolution du SICALA
2017/60	Avenant à la convention Fourrière animale
2017/61	Bail commercial Commerce Multiservices
2017/62	SMICTOM : évolutions sur le projet de conteneurisation
2017/63	demande de subvention auprès du SIEIL pour l'aménagement Place de l'Ecole

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRALTY Gérard	
ANTOINE Caroline	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	<i>Absent excusé</i>